

COMPTE RENDU
du Conseil Municipal
du 30 août 2018 à 18 heures

Sous la Présidence de Monsieur Damien BAGARIA, Maire

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BAGARIA-SOLAL-Mesdames LACQUA-GNONI-Monsieur BOUIX-Mesdames GARCIA-DI MAGGIO-Messieurs MEUNIER-LENOIR-MORETTO-Madame GUERIN-Monsieur BERTAINA-Madame BENZA-Monsieur RASTOUL-Madame LAMBERT-Messieurs OSTENG-POMA-PESINI-Madame BLOMBOU

ABSENTS EXCUSES : Messieurs BRICOUT-RAIBAUDI-Mesdames GUERRAULT-SICARDOU-MILLION

PROCURATIONS : Monsieur BRICOUT à Monsieur SOLAL
Monsieur RAIBAUDI à Monsieur BOUIX
Madame GUERRAULT à Monsieur MEUNIER
Madame MILLION à Madame LACQUA

ABSENTS : Messieurs CARNIATO-LHUILIER-Madame MICHAUD

SECRETAIRE : Monsieur Jean-François OSTENG

En préambule, Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour suite au message de la Trésorerie nous devons prendre une délibération pour pouvoir verser une gratification pour les stagiaires de l'enseignement supérieur.

Accord à l'unanimité des voix.

*** Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 18 juin 2018**

Pas de commentaires, **le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix.**

Délibération n° 2018/85 : Décision Modificative n° 1 du budget principal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUIX, Adjoint aux finances.

En introduction on peut dire que les recettes de fonctionnement sont bien inférieures à ce que nous avions prévu nous avons un écart de 300.000 €.

En section de fonctionnement, régularisation de recettes qui ne seront finalement pas perçues cette année :

- L'attribution de compensation 2018 versée par la CASA tient compte du transfert de compétence tourisme. Elle doit donc être ajustée en fonction, avec une diminution double puisque l'attribution de compensation 2017 a été touchée dans son intégralité, sans tenir compte du transfert effectif depuis janvier 2017. Il convient donc de réduire cette recette de 180 000 euros.
- L'augmentation de la majoration de la taxe d'habitation à 40 % présentée en début d'année ne pourra être prise en compte qu'à compter du budget 2019. Il convient donc de réduire la recette prévue d'un montant de 109 000 euros. Cette perte de recette sera compensée au niveau des dépenses par une baisse du virement à la section d'investissement (-250 000 euros) ainsi qu'une suppression de la ligne des dépenses imprévues (-40 000 euros).

Les 1000 euros restants serviront à abonder le compte 66111 afin de rembourser les intérêts générés par la ligne de trésorerie supplémentaire prévue sur la section d'investissement.

2) En section d'investissement :

Sur le volet recettes :

-tenir compte de l'impact de la baisse du virement de la section de fonctionnement (-250 000 euros),

- anticiper des recettes foncières plus modestes que prévues, compte tenu des délais notariaux trop longs (-110 000 euros)

Monsieur le Maire informe à ce sujet que l'on avait prévu 500.000 € au budget difficile à réaliser en fin d'année sauf si le recours en cassation pour le terrain des Vignons n'est pas déposé avant le 17/09/2018 on pourrait faire la vente rapidement avec UNICIL qui a déjà le permis de construire donc on attend.

Promesse de vente pour le terrain chapelle Saint Antoine à 350.000 € mais l'ABF nous bloque un peu à cause du nombre de lots demandé dans la division de parcelles. Monsieur OSTENG demande dans le cadre de la vente du terrain de la Chapelle Saint Antoine si la vente est subordonnée à l'obtention de permis ? Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Délaissé : Terrain à 120.000 €, une promesse de vente doit être signée.

Monsieur OSTENG précise qu'on n'achète pas le terrain si on n'accorde pas un PC.

– **Sur le plan des dépenses** il convient d'ajuster certaines opérations qui nécessitent des crédits supplémentaires :

- **Création du Portail Citoyen** ce qui représente + 10.000€ : il convient de prévoir des fonds supplémentaires afin de permettre :

La numérisation des actes d'état civil, l'intégration supplémentaire de contenus pour le site internet, le passage à l'archivage numérique

- **Mise en place du réseau multiservices** ce qui représente + 30.000€ : Il convient de mettre à jour le montant de l'enveloppe globale et les crédits de paiements 2018 afin de saisir l'opportunité de travaux réalisés par ERDF, ce qui permettra de sécuriser les liaisons hertziennes entre d'une part le Château Mairie et la Bastide aux Violettes et d'autre part le Château Mairie et l'Ecole Élémentaire. Ces travaux permettront de fibrer la Bastide aux Violettes en collaboration avec la CASA.

Monsieur le Maire informe qu'il va y avoir des travaux d'enfouissement par ENEDIS et dès que le planning prévisionnel sera disponible celui-ci sera présenté.

- **Bâtiments communaux** ce qui représente + 20.000€ : Mise en place d'une sirène d'alarme au niveau du Château Mairie ce qui permettra de se conformer aux exigences de sécurité du PCS.

- **Maison de santé rurale** ce qui représente + 1000 € : prise en compte d'une commande de mobilier supplémentaire.

Monsieur le Maire remet les clefs le 31/8/2018 et fera prendre des photos du cabinet. L'ouverture est prévue pour le 10 septembre.

Deux opérations terminées verront leurs crédits réduits afin de les solder (Voirie 2017 et Toilettes Publiques)

L'ensemble de ces baisses de recettes et de ces augmentations de dépenses seront compensées par le prêt relais sur le montant de la FCTVA attendu en 2019 (travaux 2018 SDF et CTM).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2018/86 : Décision Modificative n° 1 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Cette décision modificative s'articule autour de deux objectifs :

- prise en compte d'annulation de factures d'eau sur exercices antérieurs, suite à des réclamations de tiers (absence des personnes, fuites d'eau...) : augmentation du compte 673 + 5000€. Cette augmentation de dépense sera compensée par une diminution du compte 605 achat d'eau.

- réduction de l'opération Réseaux Vignons et Madeleine (-80 000 euros) pour tenir compte de l'absence d'avancement sur l'opération des Vignons, et permettre de prévoir 80 000 euros pour la participation aux travaux du Canal de la Gravière effectués par le SIEVI.

Monsieur BERTAINA demande quelle est la partie du canal de la gravière concernée ? Monsieur le Maire indique qu'il part du haut de chez Monsieur MUSSO, passe par la départementale jusqu'à la vieille route de Vence à Grasse, puis piste des Valettes. Monsieur le Maire a demandé au SIEVI que le SDIS passe pour la validation d'une borne à incendie qui se trouve sur une voie perpendiculaire.

Monsieur OSTENG demande combien on a installé de bornes, réponse une seule.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2018/87 : Autorisation de Programme pour l'opération de Création d'un Réseau Multiservices – Révision

Dans le cadre du projet de Création d'un Réseau Multiservices, une Autorisation de Programme de 130 000 € a été votée le 7 avril 2017 et révisée le 23 mars 2018.

Il convient de mettre à jour le montant de l'enveloppe globale et les crédits de paiements 2018 afin de saisir l'opportunité de travaux réalisés par ERDF, ce qui permettra de sécuriser les liaisons hertziennes entre d'une part le Château Mairie et la Bastide aux Violettes et d'autre part le Château Mairie et l'Ecole Elémentaire. Ces travaux permettront de fibrer la Bastide aux Violettes en collaboration avec la CASA.

Pour mémoire, l'échéancier prévisionnel d'exécution de cette Autorisation de Programme votée le 7 avril dernier est le suivant :

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Somme des CP
130 000 €	10 000 €	70 000 €	50 000 €	130 000 €

Le nouvel échéancier proposé est le suivant :

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Somme des CP
160 000 €	10 000 €	100 000 €	50 000 €	160 000 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix.

Délibération n° 2018/88 : Concession de service public pour l'exploitation de la crèche " La Farandole "- Choix du concessionnaire – Approbation du contrat de concession

Par délibération en date du 14 décembre 2017 le Conseil Municipal de Tourrettes sur Loup a approuvé le choix de déléguer par affermage l'exploitation de l'établissement multi-accueils pour la petite enfance de la commune et a autorisé Monsieur le Maire a lancé une procédure de consultation.

Suite à la publication d'un avis public à la concurrence, 2 entreprises ont déposé une offre dans les délais et une entreprise hors délai :

- 1 IFAC - 13002 MARSEILLE
- 2 MUTUALITE FRANCAISE PACA SSAM - 13590 MEYREUIL
- 3 PEOPLE AND BABY – hors délai - 75008 PARIS 8

Conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission de délégation de Service Public de la ville a ouvert les offres lors de sa réunion du 7 juin 2018 et a procédé à leur examen le 21 juin 2018.

Suivant l'avis de la Commission, Monsieur le Maire a choisi de retenir la proposition de l'IFAC.

Aujourd'hui, sur la base des rapports de la Commission de délégation des services Publics et du projet de contrat de concession, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le choix de l'IFAC comme délégataire ;
- d'approuver le contrat de concession à conclure avec l'IFAC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession avec l'IFAC.

Les Procès-verbaux de la CDSP, le rapport d'analyse des offres et le projet de contrat de concession sont consultables en Mairie.

Question de Monsieur LENOIR combien de temps dure la DSP ? Réponse 5 ans.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix.

Monsieur le Maire rajoute le point suivant comme indiqué en préambule

Délibération n° 2018/89: Instauration d'une gratification des stagiaires de l'Enseignement Supérieur

Monsieur le Maire propose d'instituer le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité, le coût de l'indemnité est fixé à 3,75 € de l'heure.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des voix.

*** Compte-rendu des décisions du Maire en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 18 juin 2018.**

Monsieur le Maire fait le point sur certains dossiers en cours et donne quelques informations diverses :

- 02/07/2018 Signature de 2 prêts relais de 800.000 € et 900.000 € (remboursable en 2 ans)
Ce qui permettra d'attendre le versement total des subventions et de fond de compensation de la TVA. C'est juste pour la trésorerie.
Question des élus qu'elle est le taux ! Monsieur le Maire répond il est à 0.55
Monsieur OSTENG demande quelle est le nom de l'organisme prêteur.
Monsieur le Maire répond c'est le Crédit Agricole.
- 29/08/2018 Vente d'une concession quinquennale COUSSMAKER

Monsieur le Maire évoque également la situation des logements sociaux :

Suite à son passage devant la commission nationale SRU, la commune voit son objectif 2017/2019 passer de 142 à 30. Pas de pénalité cette année, il pense également que l'année prochaine le Préfet reconduira la mesure.

Concernant le prochain triennal 2020/2021 il sera sans doute nécessaire de reconduire la même démarche.

Sur le site de la Presse et de l'agence postale c'est la CASA qui a racheté l'ensemble ; il y a 3 logements à réaliser au-dessus de la Presse et un autre à rénover. Le bailleur social nous sollicite à hauteur de 100.000 €, il sera proposé d'accorder une subvention de ce montant au BP 2019, en sachant que cette somme sera déductible du prélèvement en 2020.

L'application du RNU entraîne une charge de travail importante au service de l'urbanisme.

Monsieur LENOIR demande s'il y a de ce fait une grosse augmentation, Monsieur le Maire répond : oui (Plus de 50% de plus que l'année dernière).

Un problème de construction à Pierascas concernant 8 lots privés, les riverains sont contre le projet, mais il n'y aura pas de logements sociaux à cet endroit.

Projet de la Gare, toujours en étude faune/flore.

Pour les Vignons, on attend jusqu'au 17/9/18 comme précisé précédemment.

Monsieur POMA : l'ASVP de la commune a réussi le concours de Police Municipal

Monsieur le Maire répond : on ne connaît pas les résultats. Monsieur POMA demande que va-t-il devenir ensuite, Monsieur le Maire répond qu'il restera bien évidemment.

Fin de séance 18H55